



Assemblée générale

Distr. générale
15 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 136 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2018-2019

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Dix-neuvième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité dans lequel figurent les prévisions de dépenses de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour 2018 ([A/72/371/Add.8](#)). Aux fins de cet examen, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information avant de lui faire parvenir des réponses écrites à ses questions le 29 novembre 2017.

2. Le rapport principal du Secrétaire général ([A/72/371](#)) sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité donne un aperçu général des prévisions de dépenses pour 2018 au titre des missions politiques spéciales et des questions transversales apparentées. Comme les années précédentes, cinq additifs à ce rapport sont consacrés aux besoins spécifiques des groupes thématiques I à III et des deux plus grandes missions, la Mission



d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)¹. Le Comité formule des observations et recommandations d'ordre transversal intéressant toutes les missions politiques spéciales dans son rapport principal (A/72/7/Add.10). Ses rapports annexes sont consacrés aux prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA et la MANUI².

3. Les budgets proposés par le Secrétaire général pour le Groupe d'experts sur le Mali (groupe thématique II), la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et la MANUL (groupe thématique III) sont présentés dans des additifs distincts³ et les observations et recommandations du Comité sont formulées dans les rapports correspondants⁴.

4. Le Comité consultatif rappelle qu'un crédit de 1 109,6 millions de dollars pour les missions politiques spéciales a été demandé au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, ce qui représente une diminution de 14,8 millions de dollars par rapport au montant de 1 124,4 millions de dollars prévu dans l'esquisse du projet de budget-programme pour le même exercice (voir résolution 71/274 de l'Assemblée générale). Selon le Secrétaire général, cette réduction s'explique par les gains d'efficacité de 14,8 millions de dollars qu'il est prévu de réaliser dans l'ensemble des missions politiques spéciales, qui s'inscrivent dans le cadre des réductions d'un montant total de 58,9 millions de dollars prévues au titre de la rubrique « Autres variations » dans le projet de budget-programme. Le Comité rappelle qu'il a demandé, sans toutefois l'obtenir, une liste récapitulative des réductions inscrites à la rubrique « Autres variations » dans tous les chapitres du budget, assortie d'une explication concernant la manière dont ces réductions pourraient être effectuées et la mesure dans laquelle elles pourraient être considérées comme relevant de gains d'efficacité. Il a fait des observations à ce sujet dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir A/72/7, chap. I). À cet égard, il note que, pour 2018, il n'est pas prévu de réductions au titre des gains d'efficacité liés à Umoja (le progiciel de gestion intégré) ou à d'autres éléments pour les missions politiques spéciales, à l'exception d'une réduction de 698 900 dollars prévue pour la MANUA (voir A/72/371, par. 111). Le Comité formulera dans son rapport principal (A/72/7/Add.10) ses observations et recommandations sur le montant des ressources demandées par le Secrétaire général.

II. Ressources nécessaires pour 2017 et 2018

A. Exécution du budget pour l'exercice 2016-2017

5. Sur les crédits de 101 199 300 dollars ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017, le montant des dépenses prévues jusqu'au 31 décembre 2017 s'élève à 97 799 200 dollars, ce qui laisse apparaître un solde inutilisé de 3 400 100 dollars (voir A/72/371/Add.8, tableau 2). On trouvera au paragraphe 43 du rapport du Secrétaire général un récapitulatif des écarts importants constatés entre le montant des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 et le montant estimatif des dépenses engagées par la Mission au cours du même exercice.

¹ A/72/371/Add.1, A/72/371/Add.2, A/72/371/Add.3, A/72/371/Add.4 et A/72/371/Add.5.

² A/72/7/Add.11, A/72/7/Add.12, A/72/7/Add.13, A/72/7/Add.14 et A/72/7/Add.15.

³ A/72/371/Add.6, A/72/371/Add.7 et A/72/371/Add.8.

⁴ A/72/7/Add.16, A/72/7/Add.17 et A/72/7/Add.18.

B. Mandat et hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2018

6. Le Secrétaire général indique que, par sa résolution [2376 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MANUL jusqu'au 15 septembre 2018. La Mission restera axée en priorité sur l'appui au processus politique libyen et sur les dispositions visant à assurer la sécurité au moyen d'activités de médiation et de missions de bons offices et s'efforcera de rétablir une présence en Libye par un retour échelonné, au fur et à mesure que les conditions de sécurité le permettront (*ibid.*, par. 2 et 3). Les paragraphes 1 à 5 du rapport du Secrétaire général sont consacrés au mandat de la Mission, les paragraphes 6 à 11, à la coopération avec d'autres entités, et les paragraphes 24 à 40, aux hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2018.

7. Le Secrétaire général cite, parmi les principales hypothèses retenues, la mise en œuvre d'un plan d'action pour la reprise du processus politique libyen, placé sous les auspices et la direction de l'Organisation, ainsi que des recommandations issues de l'évaluation stratégique des entités des Nations Unies en Libye conduite au début de 2017 (*ibid.*, par. 25 et 28). Les principales conclusions et recommandations issues de l'évaluation stratégique figurent dans le rapport sur la MANUL que le Secrétaire général a soumis au Conseil de sécurité le 22 août 2017 ([S/2017/726](#)). Le Secrétaire général indique que l'évaluation stratégique a permis d'examiner le rôle joué par l'Organisation et, plus généralement, d'aider à établir les priorités immédiates et à plus long terme de la MANUL et de l'équipe de pays. L'évaluation contient également des recommandations visant une future configuration mieux adaptée et la mise en œuvre d'une stratégie politique globale, ainsi qu'une plus grande intégration et coordination stratégique de la MANUL et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Libye (voir [A/72/371/Add.8](#), par. 28).

8. Selon le rapport du Secrétaire général et les recommandations issues de l'évaluation stratégique, une présence restreinte est proposée, l'idée étant d'accroître le déploiement par roulement à Tripoli et de transférer temporairement en 2018 tous les postes soumis à recrutement international à Tunis, où la MANUL conservera son siège (*ibid.*, par. 33 et 34). Il est également indiqué dans le rapport que l'établissement de la Mission dans le complexe d'Oea devrait entraîner des dépenses supplémentaires au titre des installations et des infrastructures, en sus de l'appui logistique et administratif procuré à l'équipe de pays des Nations Unies en Libye. De plus, les dépenses logistiques devraient augmenter en raison du déploiement du groupe de gardes des Nations Unies et du renforcement de la présence par roulement à Tripoli et, à terme, dans l'est et le sud du pays.

C. Ressources nécessaires pour 2018

9. Pour 2018, le montant des ressources demandées pour la MANUL s'élève à 72 179 100 dollars (montant net), soit une augmentation de 11 032 700 dollars, ou 18,0 %, par rapport aux crédits approuvés pour 2017 (voir tableau 1). L'essentiel de cette augmentation (10 750 000 dollars) a trait aux installations et infrastructures. On trouvera au paragraphe 50 du rapport du Secrétaire général un récapitulatif des principaux facteurs expliquant la variation entre les ressources approuvées pour 2017 et celles demandées pour 2018.

Tableau 1

Total des ressources nécessaires (déduction faite des contributions du personnel)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2016-2017			Montant nécessaire pour 2018		Variation 2017-2018	
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart estimatif (3) = (2) - (1)	Total (4)	Dépenses non renouvelables (5)	Budget approuvé pour 2017 (6)	Augmentation/ (diminution) (7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	5 605,6	3 776,5	(1 829,1)	6 070,5	–	5 455,6	614,9
Personnel civil	47 330,8	45 769,7	(1 561,1)	25 094,3	–	23 376,4	1 717,9
Dépenses opérationnelles	48 262,9	48 253,0	(9,9)	41 014,3	4 419,7	32 314,4	8 699,9
Total (déduction faite des contributions du personnel)	101 199,3	97 799,2	(3 400,1)	72 179,1	4 419,7	61 146,4	11 032,7

1. Personnel militaire et personnel de police

10. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel militaire et du personnel de police pour 2018 s'élève à 6 070 500 dollars, soit une augmentation de 614 900 dollars (11,3 %) par rapport au budget approuvé pour 2017. Cela s'explique par la hausse des coûts de remboursement au titre des contingents en raison du déploiement complet en 2017 du groupe de garde des Nations Unies, qui compte 234 hommes, et de l'incidence sur l'année entière de l'élévation du taux de remboursement, qui a pris effet le 1^{er} juillet 2017 (voir [A/72/371/Add.8](#), par. 44 et 50).

2. Personnel civil

Tableau 2

Effectifs nécessaires

	Postes temporaires	Classe
Effectif approuvé pour 2017	279	1 SGA, 2 SSG, 2 D-2, 7 D-1, 11 P-5, 33 P-4, 30 P-3, 2 P-2, 107 SM, 1 G (AC), 9 AN, 68 AL, 6 VNU
Effectif proposé pour 2018	280	1 SGA, 2 SSG, 7 D-1, 13 P-5, 35 P-4, 29 P-3, 2 P-2, 107 SM, 1 G (AC), 9 AN, 69 AL, 5 VNU
Postes dont la création est proposée	6	1 SSG, 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 SM
Postes dont la suppression est proposée	5	1 SSG, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-3, 1 VNU
Postes dont le reclassement est proposé	4	1 D-2, 2 D-1, 1 SM

Abréviations : AL = agent local ; AN = administrateur recruté sur le plan national ; G (AC) = agent des services généraux (Autres classes) ; SGA = Secrétaire général adjoint ; SM = agent du Service mobile ; SSG = Sous-Secrétaire général ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

11. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil s'élève à 25 094 300 dollars, soit une augmentation de 1 717 900 dollars (7,3 %) par rapport au budget approuvé pour 2017. Comme on le voit dans le tableau 2, le Secrétaire général propose que l'effectif total de la MANUL compte 280 postes en 2018, dont 197 postes soumis à recrutement international [89 administrateurs, 107 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux (Autres classes)], 78 postes soumis à recrutement

national (9 administrateurs et 69 agents locaux) et 5 postes de Volontaire des Nations Unies, ce qui représente une augmentation nette d'un poste par rapport aux effectifs approuvés pour 2017 (ibid., tableau 3).

12. Le Secrétaire général précise que les modifications du tableau d'effectifs proposées sont les suivantes : a) la réaffectation de Tripoli à Tunis de 119 postes (1 Secrétaire général adjoint, 1 Sous-Secrétaire général, 5 D-1, 7 P-5, 13 P-44, 12 P-3, 77 agents du Service mobile et 3 Volontaires des Nations Unies), dont il avait été proposé, dans le budget pour 2017, qu'ils soient déplacés de Tunis à Tripoli ou créés à Tripoli ; b) la création de six postes (1 Sous-Secrétaire général, 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4 et 1 agent du Service mobile) ; c) la suppression de cinq postes [1 Sous-Secrétaire général, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-3 et 1 Volontaire des Nations Unies] ; d) le reclassement de quatre postes (1 D-2 à la classe D-1, 2 D-1 à la classe P-5, et 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent local) ; e) le transfert d'un poste P-4 de la Division des affaires politiques au Groupe conjoint de l'analyse et de l'établissement des rapports (ibid., par. 45 à 49).

Postes relevant des services d'appui

13. Le Secrétaire général propose que deux postes viennent étoffer et appuyer l'équipe qui, au Siège de l'Organisation, est responsable de la Libye : un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) au Département des affaires politiques pour renforcer l'équipe travaillant sur la Libye, et un poste de spécialiste de la planification et des programmes (P-4) au Département de l'appui aux missions, en vue d'appuyer la Mission sur le plan des opérations et de la planification (ibid., par. 46).

14. Le Secrétaire général indique que la création d'un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) est proposée afin de renforcer l'équipe responsable de la Libye au Département des affaires politiques et de veiller à ce que la MANUL dispose de services d'appui efficaces (ibid.). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le spécialiste hors classe des questions politiques serait chargé de coordonner l'assistance prêtée à la MANUL dans son ensemble, notamment de coordonner tous les aspects de l'appui technique nécessaire à la Mission apporté par le Siège, d'assurer une liaison régulière avec les États Membres par l'intermédiaire de leur Mission permanente auprès de l'Organisation, d'établir des documents de fond à caractère informatif pour le Conseil de sécurité et de superviser l'établissement des propositions budgétaires de la MANUL. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de créer le poste proposé, compte tenu des ressources dont le Département des affaires politiques dispose pour apporter un appui aux missions politiques spéciales. Le Comité recommande donc de ne pas approuver la transformation du poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5). Le montant prévu pour les dépenses correspondantes autres que les postes devrait être révisé en conséquence.**

Postes vacants

15. Le Comité consultatif a demandé et reçu des précisions sur les cinq postes (1 P-5, 1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 2 agents locaux) qui, au 31 octobre 2017, étaient vacants depuis plus de deux ans. Il a ainsi été informé que la durée de vacance des postes d'administrateur de classe P-5 et d'agent du Service mobile n'avait dépassé deux ans que récemment et que ces postes n'avaient par conséquent pas été inclus dans les premières informations communiquées, arrêtées au 30 avril, qui ne faisaient mention que du poste d'administrateur recruté sur le plan national et des deux postes d'agent local. Le

Comité note que le poste d'administrateur recruté sur le plan national et un des postes d'agent local sont vacants depuis 2014, tandis que l'autre poste d'agent local l'est depuis plus de deux cycles budgétaires biennaux (depuis 2013). Le Comité note également que, si la procédure de recrutement est en cours pour les cinq postes, le maintien des postes depuis longtemps vacants (administrateur recruté sur le plan national et agent local) n'était pas suffisamment justifié et qu'au 30 avril 2017, tout comme six mois plus tard, au 31 octobre 2017, la procédure n'a pas dépassé le stade de la publication de l'avis de vacance. Le Comité a par ailleurs reçu la confirmation que les postes de P-5 et d'agent du Service mobile étaient nécessaires à la réalisation des activités prévues en Libye. **Le Comité consultatif réaffirme que, de façon générale, il convient d'examiner en quoi les postes restés vacants depuis au moins deux ans demeurent nécessaires et de justifier leur maintien. Le Comité recommande donc la suppression des postes d'assistant spécialiste des questions politiques à la Division des affaires politiques (administrateur recruté sur le plan national), d'assistant protection rapprochée à la Section de la sécurité (agent local) et d'assistant (sécurité sur le terrain) à la Section de la sécurité (agent local). Les dépenses opérationnelles correspondantes devront être ajustées en conséquence.**

Recrutement sur le plan national

16. Le Comité consultatif note qu'un seul poste est concerné par la proposition de reclassement de la catégorie du Service mobile à la catégorie des agents locaux (voir par. 12 ci-dessus), et prend également note de la proposition de réaffectation de Tripoli à Tunis et de retour progressif en Libye lorsque les conditions de sécurité le permettront (ibid., par. 33 et 34). **Le Comité rappelle que, dans ses résolutions 61/276 et 66/264, l'Assemblée générale a demandé qu'il soit plus largement fait appel à du personnel recruté sur le plan national. Le Comité consultatif souligne à nouveau qu'il faut que le Secrétaire général redouble d'efforts pour renforcer les effectifs de la Mission recrutés sur le plan national, lorsque c'est possible, en convertissant des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, notamment lorsque le déploiement graduel par roulement en vue de la réinstallation définitive de la Mission en Libye aura commencé (voir A/71/595/Add.3, par. 70).**

17. **Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 14 et 15 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le tableau d'effectifs de la MANUL pour 2018.**

3. Dépenses opérationnelles

18. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour 2018 s'élèvent à 41 014 300 dollars, soit une augmentation de 8 699 900 dollars (26,9 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2017 (32 314 400 dollars). L'augmentation de 10 750 000 dollars des dépenses afférentes aux installations et infrastructures représente l'essentiel de cette augmentation. Le rapport indique que l'augmentation est principalement imputable à la hausse des coûts de location du complexe de la MANUL à Tripoli, à la nécessité de renforcer encore les dispositifs de sécurité du complexe et au projet de création d'un nouveau bureau dans l'est de la Libye (A/72/371/Add.8, par. 50).

Voyages

19. Les ressources demandées au titre des voyages pour 2018 s'élèvent à 2 749 100 dollars, soit une augmentation de 712 300 dollars (35 %) par rapport au montant

approuvé de 2 036 800 dollars pour 2017. Le Comité consultatif a demandé un décompte détaillé des voyages entrepris pendant l'exercice biennal 2016-2017, précisant notamment le nombre de voyages effectués et les dépenses engagées, ainsi que des informations sur l'utilisation d'autres moyens de communication, comme la visioconférence et la téléconférence. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également obtenu des informations détaillées sur les voyages prévus et les prévisions de dépenses pour 2018. Le Comité consultatif fait des observations et des recommandations sur les voyages dans son rapport principal sur les missions politiques spéciales (A/72/7/Add.10).

Consultants

20. Le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 746 300 dollars était demandé pour 2018 au titre des consultants chargés d'appuyer la MANUL, soit une augmentation de 68 800 dollars par rapport à 2017. Le Comité consultatif note la sous-utilisation d'un montant de 410 400 dollars au titre de cette rubrique en 2016 et le solde inutilisé de 209 300 dollars en 2017 (au 31 octobre 2017), par rapport aux crédits approuvés pour chacune de ces deux années, soit 681 700 dollars et 677 500 dollars, respectivement. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'à l'issue de l'évaluation stratégique, des restrictions avaient été imposées quant à la présence internationale en Libye et aux activités des consultants dans le pays. **Le Comité consultatif note qu'en raison des conditions de sécurité en Libye et du redéploiement échelonné qui est prévu, ainsi que du projet de transférer 119 postes de Tripoli à Tunis (A/72/371/Add.8, par. 33 et 34), il ne semble pas justifié de demander des ressources supplémentaires au titre des consultants. Le Comité consultatif recommande donc de maintenir les ressources au niveau du budget approuvé pour 2017 au titre des consultants.**

Installations et infrastructures

21. Le Secrétaire général propose un crédit de 23 778 300 dollars au titre des installations et infrastructures, soit une augmentation de 10 750 000 par rapport au budget approuvé pour 2017. Le Comité consultatif a reçu des informations indiquant que le montant de 4 682 400 dollars au titre des services d'entretien correspondait principalement aux services de restauration et de blanchisserie pour le groupe des gardes des Nations Unies et les services de nettoyage du complexe d'Oea à Tripoli. **Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des détails sur les services d'entretien et a été informé que le tarif mensuel des services de restauration, de nettoyage et de blanchisserie était prédéterminé dans le contrat de location passé avec le propriétaire du complexe d'Oea. Le Comité consultatif s'inquiète de ce que le coût des services d'entretien ne puisse être entièrement justifié et recommande de revoir les dispositions contractuelles en se fondant sur les besoins de la MANUL avant l'expiration du contrat de location actuel.**

Transports terrestres

22. Le montant demandé au titre des transports terrestres pour la MANUL s'élève à 703 000 dollars, soit une diminution de 3 326 800 dollars par rapport au montant approuvé pour 2017. Le Comité consultatif a été informé que le dépassement de crédits en 2016-2017 tenait aux dépenses supplémentaires principalement liées à l'acquisition imprévue de deux véhicules blindés pour remplacer des véhicules volés. Le Comité consultatif a également reçu le décompte des véhicules que possède actuellement la MANUL et des véhicules qui doivent encore être livrés sur les sites en Libye et en Tunisie. **Le Comité consultatif note que la Mission doit garder à l'examen les dépenses au titre des transports terrestres compte tenu de son redéploiement graduel par roulement.**

Informatique

23. Le montant demandé au titre des besoins informatiques de la MANUL s'élève à 829 500 dollars, soit une diminution de 31 400 dollars par rapport au montant approuvé pour 2017. Le Comité consultatif note que la dotation standard de 221 ordinateurs personnels destinés à la MANUL est calculée sur la base du nombre d'ordinateurs attribués au personnel et que la dotation standard, y compris les pièces détachées, correspond à 232 ordinateurs (voir [A/72/371](#), tableau 2). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la différence par rapport aux 305 ordinateurs personnels demandés tenait à divers besoins, y compris un cybercafé, des salles de formation, les services de connectivité fournis aux contingents, la programmation des serveurs, les système radio et le système CarLog. Le Comité consultatif a également été informé que 20 ordinateurs étaient destinés au cybercafé du groupe de gardes des Nations Unies et que 28 appareils étaient des ordinateurs portables destinés à remplacer du matériel en mauvais état. Le Comité consultatif a par la suite été informé qu'en ce qui concerne le matériel informatique dont sont dotées les missions politiques spéciales, les ordinateurs personnels étaient nécessaires aux fins d'usages courants pour la formation, pour gérer les réseaux et pour assurer les services de connectivité des contingents. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité d'acquérir du matériel informatique en sus de la dotation standard et des pièces détachées, et recommande une réduction d'un montant de 25 700 dollars.**

24. **Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 14, 15, 20 et 23 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles.**

III. Recommandations

25. Les projets de budget proposés par le Secrétaire général pour les missions politiques spéciales pour 2018, sur lesquels l'Assemblée générale doit se prononcer, sont présentés au paragraphe 120 du rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ([A/72/371](#)).

26. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les ressources nécessaires à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye en 2018, au titre du groupe thématique III, sous réserve des recommandations ci-dessus, ainsi que de celles qu'il a formulées dans son rapport principal ([A/72/7/Add.10](#)).**